

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

SECTEUR A

Secondaire - Soins personnels -
Sanitaire et social - Arts graphiques

ÉPREUVE : HISTOIRE

Avertissement aux candidats

Ce sujet est composé de

1 feuille format A3 - pages 2/4 et 3/4

1 feuille format A4 - page 4/4

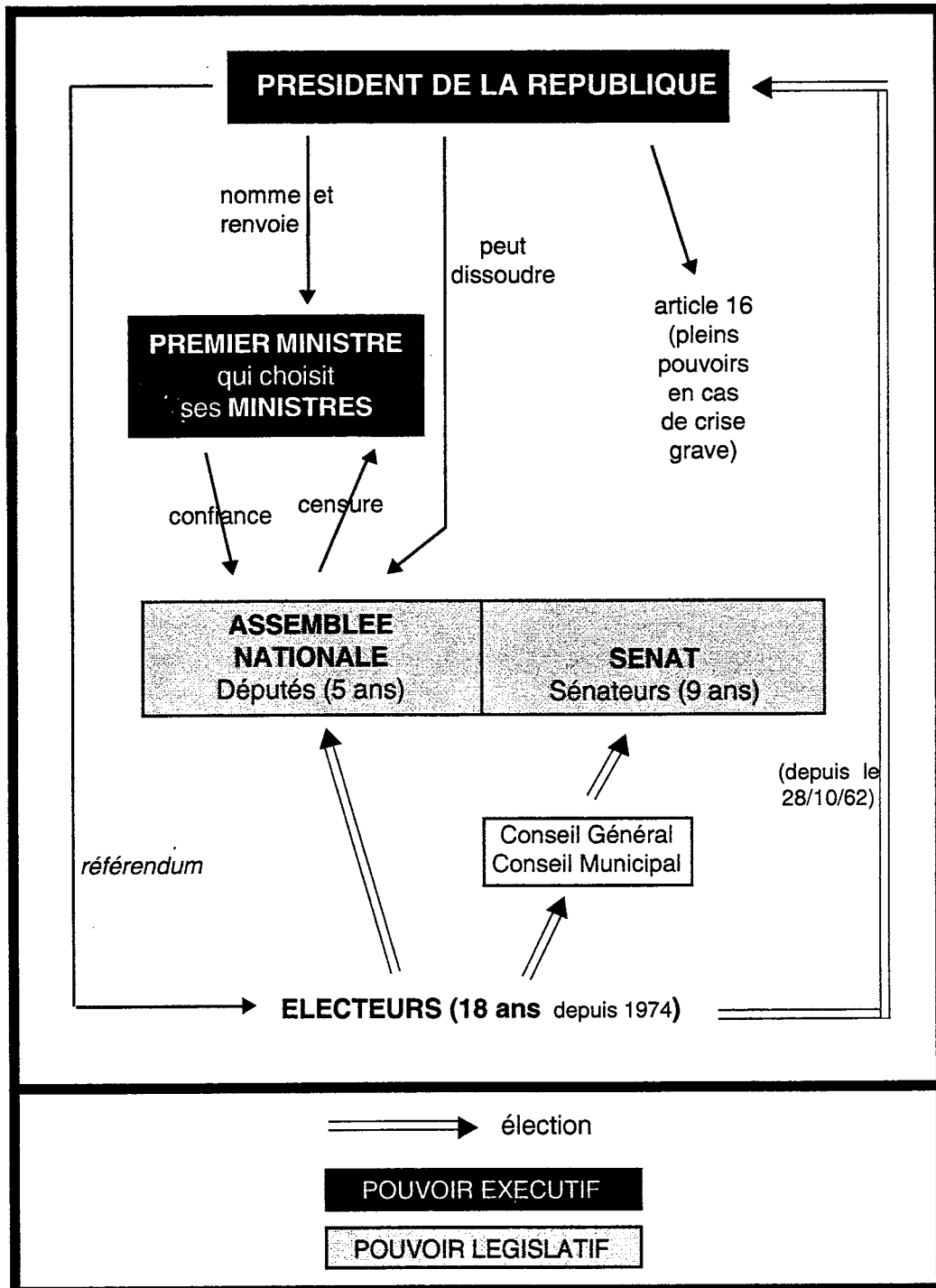
**ASSUREZ-VOUS QUE VOUS ÊTES EN POSSESSION
DES DEUX FEUILLES AVANT DE COMMENCER À COMPOSER**

L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST INTERDIT

GROUPEMENT EST	SESSION 2001	SUJET	TIRAGES
B.E.P. - SECTEUR A Épreuve : Histoire	Durée : 1 heure Coef. : 1	Code examen	
			page 1/4

L'EVOLUTION DE LA FONCTION DE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEPUIS 1958

Document 1 : Schéma simplifié de la constitution de la V^{ème} république (4 octobre 1958).



GROUPEMENT EST	SESSION 2001	SUJET	TIRAGES
B.E.P. - SECTEUR A Épreuve : Histoire	Durée : 1 heure Coef. : 1	Code examen	
			page 2/4

Document 2

DÉCRET N° 2000-655 DU 12 JUILLET 2000 DÉCIDANT DE SOUMETTRE UN PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION AU RÉFÉRENDUM

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 3, 60 et 89 ;

Vu le projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République, adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat ;

Le Conseil constitutionnel consulté dans les conditions prévues par l'article 46 de l'ordonnance n° 58-1067 portant loi organique du 7 novembre 1958,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le projet de loi constitutionnelle relatif à la durée du mandat du Président de la République, adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale le 20 juin 2000 et par le Sénat le 29 juin 2000, dont le texte est annexé au présent décret, sera soumis au référendum le 24 septembre 2000, conformément aux dispositions de l'article 89 de la Constitution.

Art. 2. – Les électeurs auront à répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante :

« Approuvez-vous le projet de loi constitutionnelle fixant la durée du mandat du Président de la République à cinq ans ? »

Art. 3. – Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2000.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

LIONEL JOSPIN

Le ministre de l'intérieur,
JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Document 3 : Tableau comparatif de deux référendums

Date	% des inscrits		% des exprimés	
	Abstentions	Blancs et nuls	oui	non
28 octobre 1962	23,03	2,02	62,25	37,75
24 septembre 2000	69,81	4,86	73,21	26,79

Source : conseilconstitutionnel.com

GROUPEMENT EST	SESSION 2001	SUJET	TIRAGES
B.E.P. - SECTEUR A	Durée : 1 heure Coef. : 1	Code examen	page 3/4
Épreuve : Histoire			

QUESTIONS

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE REDIGEEES

Question 1 (Document 1)

2 points

1.1 Quel pouvoir le Président de la République détient-il ?

(0,5 point)

1.2 Relevez trois de ses fonctions.

(1,5 point)

Question 2 (Documents 2 et 3)

4,5 points

2.1 Qu'est-ce qu'un référendum ?

(1 point)

2.2 Qui (nom + fonction) est à l'initiative du référendum du 24 septembre 2000 ?

(1 point)

2.3 Sur quel changement porte ce référendum ?

Ce changement a-t-il été adopté ? Justifiez votre réponse.

(2,5 points)

Question 3 (Documents 1 et 3)

6,5 points

3.1 Une autre proposition avait été soumise à référendum le 28 octobre 1962 : laquelle ?
Avait-elle été approuvée par les Français ? Justifiez votre réponse.

(3,5 points)

3.2 Après avoir expliqué ce que sont les *abstentions*, comparez les taux d'abstention en 1962 et en 2000. Que nous apprennent-ils sur le comportement des électeurs ?

(3 points)

Question 4

7 points

Dans un développement structuré d'une quinzaine de lignes s'appuyant sur vos connaissances et sur l'ensemble des documents, vous définirez la place du Président de la République dans les institutions françaises (mode d'élection, rôle, limites, évolution) depuis 1958.

GROUPEMENT EST	SESSION 2001	SUJET	TIRAGES
B.E.P. - SECTEUR A Épreuve : Histoire	Durée : 1 heure Coef. : 1	Code examen	
			page 4/4